



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 11 octobre 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 septembre 2017, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 septembre 2017, à 8 h 30

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 septembre 2017, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 septembre 2017, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922016

Accorder un contrat à Nadon Sport St-Eustache, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW pour une somme maximale de 209 672,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16226 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922018

Accorder un contrat à Les systèmes Cyberkar inc., pour la fourniture de 100 gyrophares pour une somme maximale de 160 965 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16152 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.003** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1172912002

Accepter le don d'un bonsaï nord-américain de Monsieur Pierre Séguin pour le Jardin botanique de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts, d'une valeur de 22 850,80 \$ au nom de Grand Cru Pierre Séguin Consultant Inc.

**20.004** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports - 1174368011

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour la réalisation de la deuxième édition du guide «Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes». Approuver le projet de convention prévu à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.005** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Nomination de membres

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1176936006

Recommander au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, une représentante de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, la chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine en remplacement de la directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

### 30.002 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1177229003

Accepter une contribution de 3 600 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'expérience de visite au Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2017 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel

### 30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1177227002

Accepter une contribution de 3 200 \$ de la Société du Jardin de Chine de Montréal afin d'organiser la tenue de deux soirées de danse de dragon dans le cadre de la programmation de Jardins de lumière 2017 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels

## **40 – Réglementation**

**40.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 septembre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1521**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 septembre 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.019, 20.002, 20.003 et 20.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1522**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1523**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à IMDS Production inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de numérisation des dossiers décisionnels des années 1973 à 1989 de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 151 578,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16014 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177662002

---

**CE17 1524**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipement Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 2, le contrat pour la fourniture de six (6) épandeurs à abrasif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 889,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16224 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176859011

---

**CE17 1525**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ZAPS Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de deux analyseurs pour la mesure en continu des bactéries E. coli dans l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 237 210,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service PR1707-0801 de cette firme en date du 31 juillet 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177526032

---

**CE17 1526**

Considérant que des montants résiduels de 166 310 \$ (Entente 1995-1999) et de 84 317 \$ (Entente 1999-2000) n'ont pas été engagés par la Ville de Montréal, ni réclamés au ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 1995-2000;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus traiter de réclamations relatives à cette entente;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 1995-2000;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 1995-2000 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017, faisant ainsi passer le montant final de l'Entente 1995-2000 de 54 524 000 \$ à 54 273 373 \$, soit une réduction de 250 627 \$ provenant du ministère et portant la valeur de son aide financière à un montant final de 27 011 373 \$ et la contribution finale de la Ville à 27 262 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177666003

---

**CE17 1527**

Considérant que la totalité de la contribution du ministère de la Culture et des Communications pour l'Entente 2000-2005 a été engagée par la Ville de Montréal et réclamée au ministère;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2000-2005;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus traiter de réclamations relatives à cette entente;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2000-2005;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2000-2005 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017 et d'établir les contributions finales du ministère à 36 520 000 \$ et de la Ville de Montréal à 36 770 000 \$ pour un total de 73 290 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177666004

---

**CE17 1528**

Considérant que des montants résiduels de 197 740 \$ et de 70 112 \$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois, n'ont pas été engagés par la Ville de Montréal, ni réclamés au ministre de la Culture et des Communications;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2005-2008;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus traiter de réclamations relatives à cette entente;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2005-2008;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017, faisant ainsi passer le montant final de l'Entente 2005-2008 de 90 577 000 \$ à 90 309 148 \$, soit une réduction de 267 852 \$ provenant du ministère et du Fonds du patrimoine culturel québécois, portant la valeur des contributions financières finales du ministère à 40 143 260 \$, du Fonds du patrimoine culturel québécois à 5 929 888 \$ et de la Ville de Montréal à 44 236 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177666005

---

**CE17 1529**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une convention pour l'octroi à Montréal en histoire, selon certaines conditions, d'une licence d'utilisation de la maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967 dont la Ville de Montréal est propriétaire, en contrepartie d'un montant de 6 000 \$;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la culture à affecter cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173673004

---

**CE17 1530**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, les locaux 432 et 460 d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 26 970,72 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1174069014

---

**CE17 1531**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 39 000 \$, taxes incluses, à mmode la grappe métropolitaine de la mode pour la création et la gestion de contenus originaux en mode pour le site web de l'organisme et la validation juridique de la cession potentielle de la propriété intellectuelle des comptes sur les réseaux sociaux de modemontreal à mmode ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173931009

---

**CE17 1532**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 26 500 \$, taxes incluses, au Conseil des créateurs de mode québécois pour la mise en œuvre de plan d'actions promotionnel ainsi que le lancement et la commercialisation des collections automne/hiver des designers de mode participant au Cabinet Éphémère;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1173931010

---

**CE17 1533**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter la fermeture définitive de la rue Roperly, entre les rues Grand Trunk et Mullins, constituée de la partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et son retrait du domaine public à des fins de rue;
- 2 - d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge les travaux de fermeture de cette rue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170615003

---

**CE17 1534**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 685 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer en 2017, des études et autres, pour la réalisation des activités d'avant projet définitif, dans le cadre du projet du pôle Gadbois.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177326003

---

**CE17 1535**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 9 du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (15-069), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'inscrire à l'annexe B, l'entreprise Services Polytests attestant le processus de certification CSA-B415.1-10.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1174390003

---

**CE17 1536**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement PC-2768-3 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village Valois, ainsi que le Règlement PC-2275-33 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme ainsi modifié, adopté le 2 mai 2017 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176968001

---

**CE17 1537**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301 et autoriser la directrice Service des ressources humaines à signer l'entente finale;
- 2 - d'entériner l'accord de principe relatif au règlement de la dette du Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301 envers la Ville de Montréal découlant d'améliorations effectuées au Régime de retraite pour les employés de Ville de Verdun;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il effectue les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1170314001

---

**CE17 1538**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan financier de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) qui a eu lieu sur le territoire de la Ville de Montréal du 14 au 16 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1177779001

---

**Levée de la séance à 9 h 29**

70.001

---

Les résolutions CE17 1521 à CE17 1538 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 13 septembre 2017 à 9 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1539**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 septembre 2017, en y retirant les articles 20.013, 20.025, 20.042, 20.045, 20.072, 30.001, 30.012, 30.013 et 40.006, et en y ajoutant les articles 20.081, 30.016, 30.017 et 30.018.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1540**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1541**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 1542**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du procès-verbal de correction de la résolution CE17 1204.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE17 1543**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017, pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1172621001

---

**CE17 1544**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat pour le traitement par compostage de résidus verts, dans le cadre du contrat accordé à Englobe corp. (CG17 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$, taxes incluses;
- 2 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent de 312 338 \$ taxe nette à partir de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1172621002

---

**CE17 1545**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la collecte de résidus domestiques dangereux, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15847 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel:

Firmes	Contrats	Montants (taxes et contingences incluses)
Revolution Environnemental Solutions LP	Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois	1 564 118,89 \$
CRI Environnement inc.	Collecte des RDD dans les écocentres	1 675 241,38 \$

- 2 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2018 pour financer la contingence de 3% du contrat RDD - itinérante et de 5% du celui de RDD - écocentres ainsi que l'augmentation de quantité des RDD - écocentres prévue pour l'ouverture de l'écocentre Dickson à partir de 2020. Ces montants en taxe nette sont évalués à 13 866 \$ en 2018, 13 866 \$ en 2019 et 116 857 \$ en 2020;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170793001

---

**CE17 1546**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Groupe Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 560,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16258 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176770005

---

#### **CE17 1547**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser des dépenses totales de 964 265,70 \$ (lot 1), 527 437,76 \$ (lot 2), 141 380,45 \$ (lot 3) et 463 259,03 \$ (lot 4), taxes incluses, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Télécommunications Grimard inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les lots 1 et 4, pour les sommes maximales de 876 605,18 \$ (lot 1) et 421 144,57 \$ (lot 4), taxes incluses, et à la seule firme soumissionnaire, Resologi, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les lots 2 et 3, pour les sommes maximales de 479 488,87 \$ (lot 2) et 128 527,68 \$ (lot 3), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16205;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1170748001

---

#### **CE17 1548**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture et la livraison sur demande de vannes de type papillon et de type guillotine à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;

- 2 - d'autoriser une dépense de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Contrôles Provan et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15801 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164473002

---

### CE17 1549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Garage Bigras Tracteur inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15979 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176859006

---

### CE17 1550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder quatre contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items 1 à 3, et au seul soumissionnaire pour l'item 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les montants et les véhicules inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16196 :

<u>Firmes</u>	<u>Modèle</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
Honda Drummondville (6676677 Canada inc.)/ item 1	– 32 Honda Civic LX, Sedan 4 portes	764 431,80 \$
Méga Kia Brossard inc./item 2	– 32 Kia Forte, Sedan 4 portes	617 822,67 \$
Mazda de Laval (Armand Querin Automobile Itée/item 3	– 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes	768 390,25 \$
4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) /item 4	– 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes	778 754,42 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176859010

---

**CE17 1551**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire GoSecure inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes pour les lots 2 et 4, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
GoSecure inc.	Lot 2 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point	1 624 952,02 \$
GoSecure inc.	Lot 4 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.	94 640,52 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour l'année 2018 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177749001

---

**CE17 1552**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une période de 5 ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Fonderie Fondalco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177482006

### CE17 1553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 31 mois, les contrats de services de collecte et de transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16255 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
<b>Collecte matières recyclables</b>				
JR Services Sanitaires	Anjou	1 <sup>er</sup> avril 2018	31	1 244 885 \$
Environnement Routier NRJ inc.	Villeray– Saint-Michel– Parc-Extension	1 <sup>er</sup> avril 2018	31	1 975 226 \$

**N.B. : Les contrats se terminent le 31 octobre 2020**

**3 220 111 \$**

- 2- de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2019 pour financer les ajustements ou l'indexation du contrat. Ce montant est évalué à 16 790 \$ en 2019 et à 31 976 \$, taxes nettes en 2020;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177711001

### CE17 1554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière;
- 2- d'accorder à Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16380 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1175331004

---

**CE17 1555**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Aqua-Mécanique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 570 803,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16198 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1173438008

---

**CE17 1556**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 391,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17031-BF0000-C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1173438006

---

**CE17 1557**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une durée de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 167,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1175960002

---

**CE17 1558**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de deux ans, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium;
- 2 - d'accorder à Signel Service inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16076 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1175296001

---

**CE17 1559**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser une deuxième prolongation, pour une période de douze mois débutant le 20 décembre 2017, des ententes-cadres pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (286 510,34 \$, taxes incluses), Bauval CMM division de Bau-Val inc. (192 778,58 \$, taxes incluses), et Construction GFL inc. (182 925,23 \$, taxes incluses) ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177297001

---

**CE17 1560**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$, taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage, dans la rue Honoré-Beaugrand, entre les rues Massicotte et Dubuisson, incluant des contingences de 291 843,32 \$, une allocation de 75 000 \$, pour l'achat du mobilier d'éclairage et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673,78 \$, contingences, incidences et taxes incluses;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le jointage, le tirage, l'installation des appareils électriques, la mise en service et le démantèlement du réseau aérien existant, selon le rapport d'avant-projet soumis, pour une somme maximale de 761 219,17 \$, taxes incluses;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur unique, pour les études techniques et la conception, la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 103 468,78 \$, taxes incluses;
- 5- d'accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 19 242,42 \$, taxes incluses;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1173370001

---

**CE17 1561**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16189 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176859009

---

**CE17 1562**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal, ce dernier ayant présenté une soumission confirmée, le contrat pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, soit pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16323;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1176859012

---

**CE17 1563**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17003-160691-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177526033

---

**CE17 1564**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édicules à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 360,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17033-132359-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177526034

---

**CE17 1565**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1177231073

---

**CE17 1566**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 025 399,60 \$, taxes incluses, pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 840 519,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5919;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1175350004

---

**CE17 1567**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 174 120,23 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne n° 18 située au 12012, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 191 178,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5906;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'autoriser une dépense annuelle de 73 530 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1175350006

---

**CE17 1568**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à Nordmec inc. (CG14 0456), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1173438009

---

**CE17 1569**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17057-BF0000-C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1173438004

---

**CE17 1570**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 509 887,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132<sup>e</sup> avenue et la rue Trefflé-Berthiaume, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 490 887,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337407;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1177231071

---

**CE17 1571**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination de l'édifice du 200-300, rue Bellechasse, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CG16 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02 \$ à 4 070 323,13 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1173482001

---

**CE17 1572**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 506 927,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de démantèlement partiel de la marquise, entre les rues Jean-Talon Est et Saint-Zotique, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, L'Archevêque & Rivest ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 927,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403911;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1171009018

---

**CE17 1573**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin, située dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 387 529,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP17044-123274C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1173438007

---

**CE17 1574**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse de 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17008-150803-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1173438010

---

**CE17 1575**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$, taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés (CG14 0248), majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1166342001

---

**CE17 1576**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale, située au 775, rue Gosford ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant No 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG14 0467), majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1176342001

---

**CE17 1577**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 781,97 \$, taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland;

- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 35 890,99 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal;
- 4- d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1175249004

---

### **CE17 1578**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'Hôpital Douglas, pour la réalisation du deuxième dénombrement des personnes en situation d'itinérance, en 2018, pour une somme maximale de 222 585 \$, soit 68 000 \$ en 2017 et 154 585 \$ en 2018, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, convention à laquelle intervient le Docteur Eric Latimer, professeur titulaire à l'Université McGill;
- 3 - d'approuver l'amendement à la lettre d'entente de partenariat avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréal à cette fin;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de revenus et de dépenses au montant 111 292 \$;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1176794006

---

### **CE17 1579**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$, avant taxes, pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour agir à titre de procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1174403003

---

**CE17 1580**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriel en mode réalisation conception-construction-entretien, pour une somme maximale de 965 742,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15861 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1175951001

---

**CE17 1581**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 110 577,21 \$, taxes incluses, pour la conception de plans détaillés des 5 passages à niveau demandés par la Ville en regard d'une demande déposée à l'Office des transports du Canada, dans le cadre du contrat accordé à Consultrail international inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1170222001

---

**CE17 1582**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire lors des travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pour une somme maximale de 3 838 035,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16230 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer le projet de convention de services professionnels pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1173438005

---

**CE17 1583**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 903 397,07 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en ingénierie et en architecture, pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 527 044,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16162 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1176019002

---

**CE17 1584**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils (6172865 Canada inc.) en faveur de la firme Les Services Exp inc., rétroactivement au 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (CG15 0013), pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1177541004

---

**CE17 1585**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de service de gré à gré entre Sa majesté la Reine du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du Service de police de la Ville de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1175841002

---

**CE17 1586**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un modèle de protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire English-Montréal, la Commission scolaire Pointe-de-L'Île, la Commission scolaire Leaster-B-Pearson, et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur la présence policière en milieu scolaire, pour une période de 5 ans;
- 2- d'approuver un modèle de protocole d'entente entre les établissements d'enseignements privés et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur la présence policière en milieu scolaire, pour une période de 5 ans;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM, ou son représentant, à les signer lesdits protocoles d'ententes, au total de 5 pour les commissions scolaires et environ d'une centaine pour les établissements privés, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1172610002

---

**CE17 1587**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de donation par lequel le Bureau de la Communauté haïtienne de Montréal fait le don à la Ville du buste de Toussaint Louverture, de l'artiste Dominique Dennery, dans le cadre des célébrations de son 375<sup>e</sup> anniversaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1170552005

---

**CE17 1588**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 2 - de consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil municipal, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016;
- 3 - d'abroger la résolution CM11 0969 adoptée par le conseil municipal le 19 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 2 - d'accepter le bénéfice de la cession de rang hypothécaire et de l'assumption d'hypothèque accordées le 28 août 2017 par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal et publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 3 - d'autoriser la mainlevée de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte signé par Consortium Angus inc. le 22 décembre 2014 et publié le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 272 814;
- 4 - de consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil d'agglomération, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016;
- 5 - d'abroger la résolution CG11 0448 adoptée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1176692002

---

**CE17 1589**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des transports pour déposer une demande d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien, entre la rue Louisbourg et la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle, entre la rue Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle, dans le cadre du programme embellir les voies publiques d'Hydro-Québec;
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (ingénierie électrique et expressions des besoins civils);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- 4- d'autoriser le Directeur des transports à signer tous documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés, évalués à 1,19 M\$, plus les taxes applicables, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 368 202,50 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1171097001

---

**CE17 1590**

Il est

RÉSOLU :

d'accepter un don additionnel de 50 instruments de musique, d'une valeur estimée à 27 500 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, à la Ville de Montréal, en complément de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, et la Ville de Montréal, pour le programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1176936005

---

**CE17 1591**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU - volet 1);
- 2- d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1171158005

---

**CE17 1592**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 169,2 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en contrepartie duquel le CN cède à la Ville de Montréal à des fins de rue, tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 263,5 mètres carrés, situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues) dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1151195005

---

**CE17 1593**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte d'échange de terrains situés le long du fleuve Saint-Laurent et du chemin du Golf dans l'arrondissement de Verdun, par lequel la Ville cède à 9150-1940 Québec inc., aux fins d'assemblage, les lots 4 929 387 et 4 929 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et par lequel 9150-1940 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 860 699, 4 929 385 et 6 144 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de piste cyclable, le tout sans soulte et suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'encaisser la somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables, de la part de 9150-1940 Québec inc. afin d'acquérir du propriétaire voisin une servitude de passage aux fins de la prolongation de la piste cyclable;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1174962001

---

**CE17 1594**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Club de golf Elm Ridge inc., des terrains vagues constitués des lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 mètres carrés, situés à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme de 1 255 527 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1174315001

---

**CE17 1595**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Dorval cède à la Ville de Montréal, l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval, connu comme étant la caserne n° 63 érigée sur le lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, attendu que le bail consenti en faveur de la Ville publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 15 mars 2012, sous le numéro 18 900 318, sera éteint dès la signature de l'acte de donation.
- 2 - de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, à hauteur de 8 475 000 \$ selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1164315005

---

**CE17 1596**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc., à des fins de construction d'un stationnement, le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 316,8 mètres carrés, situé à l'est du chemin Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1164962007

---

**CE17 1597**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 254,8 mètres carrés, situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28<sup>e</sup> avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 90 507 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1176462003

---

#### **CE17 1598**

Vu la résolution CA17 090212 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 septembre 2017;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, constitué du lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de parc, un terrain constitué du lot 3 880 367, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 2 251,3 mètres carrés et situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - de désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1161027013

---

#### **CE17 1599**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude d'utilités publiques sur un terrain situé sur la rue Cousineau, au nord du boulevard Gouin Ouest, constitué d'une partie du lot 2 376 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, tel qu'illustré au plan préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 2016, sous sa minute 1745 ;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 29 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1176337002

---

**CE17 1600**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter le renouvellement de la réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Division des transactions immobilières, pour négocier l'acquisition de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1177723001

---

**CE17 1601**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, pour une période d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant au 31 décembre 2018, des locaux situés au 8300, rue Bellerive, d'une superficie d'environ 153 mètres carrés, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1175323006

---

**CE17 1602**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du bail de location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires avec Williams Scotsman du Canada inc. (CE14 1443), pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, bâtiments situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 77 608,12 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1174565008

---

**CE17 1603**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec, d'une durée de 5 ans, établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- de recevoir les sommes maximales de 33 696 \$, 34 344 \$, 35 022 \$, 35 700 \$ et 36 408 \$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1161543010

---

**CE17 1604**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la prolongation du bail de location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires avec Williams Scotsman du Canada inc. (CE14 1445), pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, bâtiments situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 27 938,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement, payable en 2017 au locateur, représentant un montant de 21 557,81 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 3 449,25 \$, pour une dépense maximale de 25 007,06 \$, incluant les taxes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1174565009

---

**CE17 1605**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de 4 ans et 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, des espaces d'une superficie de 28 557 pieds carrés situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 746 043,11 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1174565011

---

**CE17 1606**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Réseau réussite Montréal (CM17 0141) pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » afin de modifier la date de fin de la convention (article 14) et la date de dépôt du rapport (article 4.2) ainsi que les dates des deuxième et troisième versements (articles 5.2.3 et 5.2.2);
- 2- de remplacer l'annexe B par l'annexe B jointe au présent addenda #1.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1167392003

---

**CE17 1607**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel maximal et non récurrent de 40 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40<sup>e</sup> anniversaire des Jeux de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CG17 0046) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1161543007

---

**CE17 1608**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2017, pour le projet d'intervention social ARIMÉ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1176794007

---

**CE17 1609**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel de 70 000 \$ à l'organisme sans but lucratif AlterGo pour soutenir la 35<sup>e</sup> édition de l'événement Défi sportif AlterGo à Montréal en 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1176641003

---

**CE17 1610**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association interindustrielle de Montréal afin de tenir la 2<sup>e</sup> édition du Forum industriel de Montréal, qui aura lieu le 25 octobre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1177340003

---

**CE17 1611**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement, qui se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1173931008

---

**CE17 1612**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1177233009

---

**CE17 1613**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1171654013

---

**CE17 1614**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1171654012

---

**CE17 1615**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

- 1 - d'accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre Le Carroussel pour la réalisation du projet *Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse*, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1171654008

---

#### **CE17 1616**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans le cadre de son projet d'expansion et d'agrandissement;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1177511003

---

#### **CE17 1617**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra inc. aux termes duquel intervient la Ville de Brossard relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 3- d'autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et de dépenses de 1 010 800 \$, sans impact sur le cadre financier de la Ville;
- 4- d'autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 \$, sans impact sur le cadre financier de la Ville;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1177698002

---

**CE17 1618**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour l'élaboration d'un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1174368009

---

**CE17 1619**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est;
- 2 - d'autoriser le Chef de la Division des projets urbains à la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire à signer tous documents en lien avec cette demande, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176477002

---

**CE17 1620**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579,39 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173894003

---

**CE17 1621**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118,40 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173894004

---

**CE17 1622**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- 2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1175175009

---

**CE17 1623**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1171097005

---

**CE17 1624**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1175304002

---

**CE17 1625**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de madame Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020;
- 2- de nommer, pour le secteur Est, madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, se terminant en septembre 2020, en remplacement de madame Denise Felsztyna.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1177670001

---

**CE17 1626**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, pour un mandat de trois ans, madame Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1176898001

---

**CE17 1627**

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 6<sup>e</sup> partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1177209005

---

**CE17 1628**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser pour l'année 2017 une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ au montant déjà prévu de 250 000 \$ (CE16 1818) pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1170498003

---

**CE17 1629**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et prendre note qu'à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1171081002

---

**CE17 1630**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Montréal, Filtrum inc. et Equipement de traitement national inc., à laquelle intervient Natpro, pour la fourniture et l'installation des équipements de la station de pompage du drain des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater (CG08 0311) et de verser à Filtrum inc. les montants convenus aux conditions de celle-ci sans excéder la somme de 644 737,94 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1176281001

---

**CE17 1631**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Plan cadre vélo de l'agglomération montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1174368008

---

**CE17 1632**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 12 septembre 2017, le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA171629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 12 septembre 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2027, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;

5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2027, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés au dossier décisionnel, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins du présent dossier décisionnel puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins du présent dossier décisionnel, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

**CE17 1633**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter les nouvelles armoiries et le nouveau drapeau pour la Ville de Montréal, tel que présenté dans le sommaire décisionnel : un pin blanc, qui incarne la présence autochtone ancestrale sur le territoire, est ajouté au centre de la croix dans un cercle rouge ouvert aux quatre directions, qui représente le cercle de la vie ainsi que le feu du conseil, lieu de rencontre et de discussion;
- 2- d'approuver le texte de la description du nouvel élément des nouvelles armoiries;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1176735001

---

**CE17 1634**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)* afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- à l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- à la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- à la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;
- au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176692001

---

RCE 17-003

**CE17 1635**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171179006

---

**CE17 1636**

Vu la résolution CA17 22 0203 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1177580002

---

**CE17 1637**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1164810001

---

**CE17 1638**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1170607007

---

**CE17 1639**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1171009023

---

**CE17 1640**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1171250001

---

**CE17 1641**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel relative à la période de validité des permis et médailles ainsi qu'au délai à respecter pour fournir les documents requis pour l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1172685002

---

**CE17 1642**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer madame Brigitte Grandmaison à titre de Directrice - centre de services 311 (#106440) dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 18 septembre 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;
- 2 - d'autoriser monsieur Alain Dufort, Directeur général adjoint, à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175904003

---

**CE17 1643**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les rapports annuels d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1170132003

---

**CE17 1644**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396014

**Levée de la séance à 11 h 45**

70.001

Les résolutions CE17 1539 à CE17 1644 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 20 septembre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1645**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 septembre 2017, en y retirant les articles 20.006, 20.040 et 20.061 et en y ajoutant les articles 20.067, 20.068, 30.019 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1646**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 septembre 2017

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1647**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 1648**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE17 1649**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation pour une période de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020, du contrat accordé à IBM Canada Ltée (CG13 0011) pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 1 707 347,71 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175035003

---

**CE17 1650**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'ajout de services aux catalogues de services dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada pour la location de circuits en transmission de données (CG16 0115) et le service de téléphonie filaire (CG15 0626);

Adopté à l'unanimité.

20.002 1173190002

---

**CE17 1651**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018, dans le cadre du contrat accordé Les Industries Centaure Ltée (CG15 0604), pour une somme maximale de 937 630,32 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1173997002

---

**CE17 1652**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 779 865,87 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 août 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177632002

---

**CE17 1653**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la seconde prolongation de l'entente-cadre collective, pour une période de 6 mois, avec Transat Distribution Canada inc. (CE15 0969), pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 117774001

---

**CE17 1654**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder 6 contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. – Location Guay inc., Blais Jean-Louis, Les Entreprises Daniel Robert inc., Réhabilitation Du O inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et de la Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre 1 an et 3 ans, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale totale de 803 815,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16322;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176770006

---

**CE17 1655**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International ;
- 3 - d'accorder à Camions Inter-Anjou inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16036 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1174922011

---

**CE17 1656**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion hors-route 6x6 de 30 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176859015

---

**CE17 1657**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc. (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison), plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une période de 14 mois, du 27 octobre 2017 au 31 décembre 2018, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16180;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177360007

---

#### **CE17 1658**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Service de fourniture de Gaz Métro, pour une période de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2022, pour la fourniture de gaz naturel;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1174338001

---

#### **CE17 1659**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 711 904,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), site Fairway et François-Lenoir, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à La compagnie de recyclage de papiers MD inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 46 151 996,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5849;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177217002

---

**CE17 1660**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Proco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'entretien d'un kiosque d'information aménagé dans un conteneur maritime modifié dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 449 897,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16208 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1173820002

---

**CE17 1661**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre du contrat accordé à Hydro-Québec (CM17 0152), majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 082 512,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231070

---

**CE17 1662**

Vu la résolution CA17 29 0259 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 11 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407,49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3<sup>e</sup> Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue) et des travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1176765011

---

**CE17 1663**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier le contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), (CM16 0764), relatif au projet de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et de réaménagement de la chaufferie du complexe C – au montant de 2 595 696,26 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 826 478,89 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à l'entreprise Trempro Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 676 507,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-PH2-LOT2;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1175991004

---

**CE17 1664**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 140 555,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue St-Pierre et le boulevard Angrignon, au travers des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest et de Ville de Montréal-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 861 352,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412810;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177409007

---

**CE17 1665**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 415 877,88 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement dans la rue Saint-Jacques, entre la rue Duranceau et Richardson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 328 757,22 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 412910;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177409004

---

**CE17 1666**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 633 217,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement sur la rue Atwater, entre la rue Saint-Antoine et Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Pavages Métropolitains inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 420 189,37 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 416510;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177409005

---

**CE17 1667**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 908 264,40 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 600 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6958;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1171701001

---

**CE17 1668**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 013 491,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar–Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 758 263,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6027;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1176688008

---

**CE17 1669**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 160 013,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Robert-Bourassa à la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Insituform Technologies Limited, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 660 013,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333901 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177595002

---

**CE17 1670**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextille et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat 293701 accordé à Pavages D'Amour inc (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177231074

---

**CE17 1671**

Vu la résolution CA17 210194 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 septembre 2017;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 96 466,90 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et de la 3<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat accordé à Solmatech inc. (CM17 0455), majorant ainsi le total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176459007

---

**CE17 1672**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gateway Ticketing Systems inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'entretien de la solution Galaxy, et en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour une somme maximale de 971 424 \$, taxes incluses, conformément à ses offres de service en date des 3 et 15 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1176469003

---

**CE17 1673**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville et Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des Spectacles.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1171009020

---

**CE17 1674**

Vu la résolution CA17 240473 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 12 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 62 535 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 961 621,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-030 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1170093005

---

**CE17 1675**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'audit externe des états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 1 391 248 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16055 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1175059001

---

**CE17 1676**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1176671001

---

**CE17 1677**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et avec la Société Conseil Groupe LGS suite à l'introduction d'un nouveau mode de sourçage au Service des technologies de l'information;

2 - de ratifier les lettres envoyées aux différentes firmes à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1174114003

---

**CE17 1678**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services spécialisés en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité);
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires pour les lots 1, 2, 3 et 4, firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, et firmes ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 5 et 6, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les lots et sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16218 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Cofomo inc.	Lot 1 - Service d'analyse de marché	507 039,75 \$
Cofomo inc.	Lot 2 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion du portefeuille d'actifs TI	1 263 000,38 \$
Bell Canada	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	1 086 513,75 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centre de données et en infonuagique	1 923 646,73 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 5 - Services en sécurité de l'information - certification / gouvernance et audits	973 723,28 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Services de déploiement, d'exploitation et de configuration d'outils technologiques de sécurité de l'information	1 488 523,84 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1177438015

---

**CE17 1679**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16217 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Les logiciels libres LINAGORA inc.	Lot 1 - Infonuagique et automatisation d'infrastructure	2 621 430 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Services de plateformes DevOps	2 915 834,99 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177438014

---

**CE17 1680**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16213 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Sirius, Services conseils en technologies de l'information inc.	Lot 1 - Gestion de projet / produits, programmes et portefeuilles TI en mode agile & hybride	927 572,31 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2- Gestion des services TI	1 335 848,54 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1177438013

---

**CE17 1681**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 4 contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications;
- 3- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16212 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Cofomo inc.	Lot 1 - Évolution bureautique	2 106 054,56 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Gestion et modernisation des services de gestion documentaire	1 460 596,41 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Gestion des identités et des accès	1 344 057,75 \$
Les solutions Victrix inc.	Lot 5 - Modernisation des télécommunications	1 432 588,50 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177438012

**CE17 1682**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 4 contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels la firme ci-après désignée ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les lots 1 à 3 et seule firme soumissionnaire, pour le lot 4, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16266 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services de développement d'application Web et mobiles	1 065 352,60 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Services de développement et d'intégration et de configuration de progiciels pour les solutions gestion du territoire	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 3 - Services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques	683 386,11 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services de développement et configuration d'interfaces en gestion des actifs	970 239,53 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1177438011

---

### CE17 1683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure un contrat pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA +, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 379 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16219 (Lot 3), et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1177438010

---

### CE17 1684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle;

- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1 et seule firme soumissionnaire pour le lot 2, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16215 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services de développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités web pour la direction sécurité publique et justice.	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2- Services de développement d'applications, évolutions fonctionnelles de la direction sécurité publique et justice.	1 090 238,94 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1177438008

## CE17 1685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 1 à 4, et seules firmes soumissionnaires pour les lots 5 et 6, firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16216 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Cofomo inc.	Lot 1 - Services de développement d'applications WEB/Mobiles	250 812,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Services de développement d'applications EBS Oracle	3 302 587,89 \$
Cofomo Inc.	Lot 3 - Services de développement d'applications Oracle Form	455 301 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services de développement d'interfaces	1 047 295,78 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 5 - Services de gestion électronique de documents	589 614,80 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Services d'automatisation des processus (workflows)	576 834,70 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1177438009

---

**CE17 1686**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16214 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement de solutions numériques du portail de la Ville	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2- Développement de services numériques	2 022 364,26 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3 - Développement de services pour systèmes missions	866 727,54 \$
Systematix inc.	Lot 4 - Développement de contenu web	747 038,57 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1177438007

---

**CE17 1687**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16179 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1174384001

---

**CE17 1688**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement (CG15 0417) pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville, en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 1 231 654,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1175965003

---

**CE17 1689**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1177251002

---

**CE17 1690**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels selon le coût des travaux estimé à la phase conception ainsi qu'une augmentation des contingences de 22 843,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du 5<sup>e</sup> étage du Chef-Lieu de la Cour municipale, située au 775, rue Gosford;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant No 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Archipel architectures inc. et WSP Canada inc. (CG15 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1177746002

---

**CE17 1691**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville de Montréal d'une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire;
- 2- d'autoriser la réception de cette aide financière de 1 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 1 500 000 \$;
- 4- d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) », pour les années financières 2017, 2018 et 2019;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1170744002

---

**CE17 1692**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal sur le statut particulier de la métropole prévoit le transfert à la Ville de Montréal des responsabilités en habitation et des budgets afférents;

Attendu que ce transfert requiert une entente administrative pour en établir les modalités;

Attendu que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal ont convenu d'une entente et d'annexes techniques;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1170640001

---

**CE17 1693**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un troisième addenda à l'accord de développement intervenu entre la Ville et Les Cours Pointe St-Charles inc. le 8 novembre 2012 (CG12 0402) relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2- d'approuver le nouvel acte d'hypothèque à être inscrit en faveur de la Ville, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions du projet d'addenda;
- 3- d'approuver l'acte de mainlevée de l'hypothèque existante en faveur de la Ville, conditionnellement à l'inscription du nouvel acte d'hypothèque et à la remise d'une lettre de garantie bancaire, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions du projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1171368010

---

**CE17 1694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains d'une superficie de 561,9 mètres carrés, situés du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitués des lots 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et aux conditions prévus au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1161368017

---

**CE17 1695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville de Montréal un terrain constitué des lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 818,7 mètres carrés et par lequel la Ville de Montréal cède à Nunsubco Trois inc. un terrain constitué des lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 996,2 mètres carrés, le tout sans soulte, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte d'échange, sous réserve de l'approbation du dossier 1171195006 par le conseil d'arrondissement de Verdun ;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique;
- 3 - d'imputer une dépense pour les taxes applicables conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1171195005

---

**CE17 1696**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montréal cède et confère à la Ville de Montréal l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest constitué d'une partie du lot 5 646 599, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 488,8 mètres carrés, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, sous réserve de l'obtention de l'autorisation ministérielle requise par la *Loi sur l'instruction publique* et le Règlement sur les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1156037010

---

**CE17 1697**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue St-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, constitué du lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 484 025 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1174435008

---

**CE17 1698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le nouveau projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace d'une superficie de 6 060 pieds carrés situé au 5501, rue Westminster, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 9 ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2027, pour un loyer total de 1 627 287,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2018 au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 905 773,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 157 991,75 \$, pour une dépense maximale de 1 063 764,80 \$, incluant les taxes;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1174565004

---

#### **CE17 1699**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un nouveau projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroix, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, des espaces d'une superficie de 10 511 pieds carrés, situés au 201, avenue Laurier Est, utilisés pour les besoins du groupe Éclipse et de l'escouade Moralité du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 337 760,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Fonds de placement immobilier Cominar, représentant un montant de 489 931,96 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 130 326,42 \$, pour une dépense maximale de 620 258,39 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1174565005

---

#### **CE17 1700**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, un local d'une superficie d'environ 208,40 mètres carrés, situé au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux, pour le Service de la sécurité incendie de Montréal, pour un loyer total de 190 942,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1175372004

---

#### **CE17 1701**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de 4<sup>e</sup> convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 9359-4851 Québec inc. un espace à bureaux d'une superficie de 9 954 pieds carrés situé au 1180, rue Sainte-Élisabeth, pour les besoins du PDQ 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2020, pour loyer total de 923 267,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1164565008

---

#### **CE17 1702**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 3000 \$ pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 5<sup>e</sup> édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 28 septembre 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1173712001

---

**CE17 1703**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à l'Association québécoise Zéro Déchet pour le projet Festival Zéro Déchet de Montréal 2017, 1<sup>ère</sup> édition;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1172937002

**CE17 1704**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1173931006

**CE17 1705**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 340 000 \$, aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains</b>	Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal - 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018	50 000 \$
<b>J'apprends avec mon enfant</b>	Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles – 5 septembre 2017 au 30 juin 2018	20 000 \$

<b>Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec</b>	Les arts pour l'intégration – 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018	20 000 \$
<b>Ensemble pour le respect de la diversité</b>	Lutte à l'intimidation, vers une école ouverte – 5 septembre 2017 au 30 juin 2018	25 000 \$
<b>Concertation-Femme</b>	Si différentes, pourtant pareilles – 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 mars 2018	50 000 \$
<b>1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais</b>	Femmes-relais – 1 <sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018	30 000 \$
<b>Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement</b>	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective – 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	45 000 \$
<b>Carrefour des femmes de Saint-Léonard</b>	Femmes-relais de Saint-Léonard – 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018	50 000 \$
<b>Carrefour socioculturel du Centre Afrika</b>	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable – 1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018	50 000 \$

- 2 - d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1175970006

---

#### **CE17 1706**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin qu'il réalise le salon « Expo Entrepreneurs » qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1177030003

---

#### **CE17 1707**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de « Pédago-diffusion », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1173205010

---

#### **CE17 1708**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement Fashion Preview qui se tiendra du 17 au 19 octobre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1173931011

---

#### **CE17 1709**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1176705001

---

**CE17 1710**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en attente d'une approbation du MAMOT, à même le budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1170191005

---

**CE17 1711**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver un projet de contrat entre la Ville et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour la fourniture d'un système de traitement du verre pour le nouveau centre de tri des matières recyclables, dans le cadre du Plan « Verre l'Innovation » de ÉEQ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1177159001

---

**CE17 1712**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 646 800 \$, taxes incluses, pour la réfection de la vespasienne du parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5920;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1177619003

---

### **CE17 1713**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA17 240470 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 12 septembre 2017;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 265 103, 61 \$, taxes incluses, pour la conception, la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de la rue Savignac, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis, ainsi que l'aménagement d'un espace public comprenant 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQAM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, et le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM le long de la rue Sanguinet, entre les rues Christin et Sainte-Catherine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy Urbanisme inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 551 305 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1177280003

---

### **CE17 1714**

Vu la résolution CA17 08 0597 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 5 septembre 2017;

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1172565005

---

**CE17 1715**

Vu la résolution CA17 090217 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre du projet de reconstruction de l'édifice Crémazie de la Société de transport de Montréal situé sur un terrain constitué des lots 1 999 249, 1 999 321 et 1 999 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176624005

---

**CE17 1716**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un appel à projets d'art public par avis public, conjointement avec le Partenariat du Quartier des spectacles, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public permanente intégrée aux voies cyclables;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les dépenses générales du projet;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177722001

---

**CE17 1717**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros ( $\pm$  35 404,08 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF) pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177412003

---

**CE17 1718**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer au Conseil des Montréalaises :

- Mme Anuradha Dugal à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Mme Marianne Carle-Marsan;
- Mme Jeannette Uwantege à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Mme Marie-Louise Mumbu;
- Mme Mélissa Côté-Douyon à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Mme Mireille Paquet;
- Mme Dorothy Alexandre à titre de présidente pour un premier mandat de deux ans se terminant en septembre 2019;
- Mme Youla Pompilus-Touré à titre de vice-présidente pour un premier mandat de deux ans se terminant en septembre 2019;

2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1174233005

---

**CE17 1719**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la « Vision zéro » en matière de sécurité routière;
- 2 - de mandater le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) :
  - pour circonscrire la notion de « plan de livraison » conforme aux objectifs de la « Vision Zéro » et élaborer des critères d'analyse des demandes afin de permettre la délivrance des permis, et ce, en concertation avec l'ensemble des Services concernés (R-7);
  - pour mettre sur pied une stratégie à court terme pour obliger les fournisseurs de la Ville à s'équiper de barres latérales. La stratégie développée devra tenir compte de l'évaluation de l'ensemble des impacts potentiels d'imposer de telles exigences (R-12);
  - pour évaluer, en concertation avec l'ensemble des Services concernés, la faisabilité d'introduire un indice mesurant la performance de visibilité des véhicules lourds en Amérique du Nord afin de limiter graduellement la circulation des véhicules à angles morts élevés (R-14);
  - pour poursuivre le travail, avec la collaboration de la Société de transport de Montréal (STM), afin de sensibiliser l'industrie du camionnage ainsi que les organismes responsables de la formation des conducteurs de véhicules lourds des bonifications qu'il est possible d'apporter à la formation existante particulièrement en lien avec les angles morts (R-17);
  - d'évaluer les tenants et aboutissants d'une éventuelle modification du Code de sécurité routière de façon à obliger les conducteurs à maintenir une distance sécuritaire minimale d'un mètre entre leur véhicule et les piétons, lorsqu'ils entrent dans une intersection (R-22);

- pour mettre sur pied à court terme une stratégie visant à moduler les heures de livraison des camions au centre-ville de Montréal, en prévoyant un encadrement progressif des gabarits des camions qui peuvent y circuler, en privilégiant l'accès à des véhicules « propres », et en prenant en compte les impacts économiques sur l'activité commerciale montréalaise ainsi que sur l'industrie du camionnage (R-23);
  - pour amorcer une réflexion plus globale, en cohérence avec la mise en œuvre de la Politique du stationnement, afin de mesurer l'impact de restreindre le stationnement des véhicules lourds dans les rues locales sur les propriétaires de ces véhicules (particuliers, commerçants, entrepreneurs) qui devront trouver des alternatives pour le stationnement de leurs véhicules (R-24);
  - pour identifier les divers acteurs qui possèdent des données pertinentes en matière de collisions et pour analyser comment enrichir les diagnostics qui permettront d'identifier les facteurs récurrents qui contribuent aux collisions (R-28);
  - pour rendre publiques, en collaboration avec le Service des communications, les réponses que Montréal formule et les actions qui sont entreprises en suivi aux recommandations des rapports des coroners (R-29).
- 3 - de mandater le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour évaluer la faisabilité d'installer des caméras arrière sur la flotte de véhicules lourds de la Ville et pour recommander une stratégie pour sa mise en œuvre, le cas échéant (R-11);
- 4 - de mandater le Service du développement économique, le SIVT et la STM, de travailler de concert avec l'Institut de l'électrification et des transports intelligents, afin de documenter les enjeux de la cohabitation sécuritaire entre les autobus électriques et les usagers vulnérables, d'effectuer les tests requis et recommander une stratégie (R-15).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173430008

---

#### **CE17 1720**

Vu la résolution CA17 26 0290 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie en date du 5 septembre 2017;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des blocs de verre, de maçonnerie et de divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue St-Hubert dans le cadre du contrat accordé à 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) (CE17 1258) majorant ainsi le montant total du contrat de 354 352,95 \$ à 429 086,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171035013

---

**CE17 1721**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'utilisation des surplus accumulés non affectés de compétence locale pour le financement d'un ajustement total de 6,6 M\$ pour les quotes-parts d'agglomération de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus accumulés affectés du Fonds de location à long terme - véhicules - CSP-MRA, du Fonds de soutien remboursable et du Fonds énergie vers les surplus non affectés et de fermer définitivement ces Fonds;
- 3 - d'autoriser la création d'un surplus affecté de compétence locale de 10 M\$ pour les activités de déneigement.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1174349001

---

**CE17 1722**

Vu la résolution CA17 210208 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution de 1 000 \$ provenant du bureau de la députée provinciale dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1174637019

---

**CE17 1723**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le paiement de la somme de 120 672,70 \$ en capital, intérêts et frais en règlement de l'action en recouvrement de taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre la défenderesse Woodland Verdun Ltée. Après l'encaissement du chèque, radier des livres de la Ville de Montréal tout solde dû sur le compte 052257-67 (exercices 2013 et 2014/Mod 05);
- 2 - d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1176440003

---

**CE17 1724**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 30 juin 2017 – Volet agglomération.
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2017 comparé avec le 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1175205006

---

**CE17 1725**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 30 juin 2017 – Volet municipal;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2017 comparé avec celui du 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1175205005

---

**CE17 1726**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les projets de réponse aux avis sur l'itinérance produits par le Conseil des Montréalaises de Montréal intitulé « L'itinérance des femmes à Montréal – Voir l'invisible » et par le Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Jeunes et itinérance – dévoiler une réalité peu visible ».

Adopté à l'unanimité.

30.013 1176794005

---

**CE17 1727**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement et sur l'industrie du remorquage, déposés respectivement aux conseils municipal et d'agglomération en avril et juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1173430012

---

**CE17 1728**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 1 658 735 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé 330, rue de la Montagne, constitué du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1174435011

---

**CE17 1729**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 19 545 750 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, constitué des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1174435012

---

**CE17 1730**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications relatives à la rémunération versée à madame Dominique Ollivier, présidente de l'Office municipal de consultation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1176775005

---

**CE17 1731**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

nommer Mme Isabelle Cadrin, directrice de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, se terminant le 12 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1172988001

---

**CE17 1732**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter la fermeture définitive de la rue Lambert-Closse, entre la rue Tupper et la rue Hope et de la rue du Sussex, entre la rue Hope et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie et le retrait du domaine public, à des fins de rue, des lots 6 150 632 et 6 150 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge les travaux de fermeture de ces tronçons de rues incluant la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fermeture et de réaménagement requis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1173454001

---

**CE17 1733**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 \$ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018, et de 600 000 \$ récurrent en services professionnels à partir du budget 2019;
- 2 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel récurrent en dépenses et en revenus équivalent aux subventions à recevoir, soit +1,1 M\$ en 2018, + 8,0 M\$ en 2019, + 63,2 M\$ en 2020, + 3,4 M \$ en 2021;

le tout sous réserve de l'adoption des règlements ci-après décrits par le conseil d'agglomération;

- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 4 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1170634001

---

**CE17 1734**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1165291022

---

**CE17 1735**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption, le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété résidentielle » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1173227001

---

**CE17 1736**

Vu la résolution CA17 22 0312 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 23 août 2017;

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de rehausser de 25 m à 35 m la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le site délimité par les rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1176347022

---

**CE17 1737**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête avec remboursement les services de monsieur Mario Duguay, chef de division grands projets, pour occuper un poste de directeur des infrastructures et gestion de projets au sein de la Société du parc Jean-Drapeau, pour la période du 23 septembre 2017 au 31 décembre 2020, ainsi que la mise en disponibilité de monsieur Mario Duguay, à compter du 23 septembre 2017, au Service des infrastructures de la voirie et des transports.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175900001

---

**CE17 1738**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) comprenant la convention collective 2015-2021, la restructuration du régime de retraite en vertu de la Loi RRSM et le règlement de certains litiges opposant les parties;
- 2- d'autoriser le maire de la Ville de Montréal et le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1173224001

---

**CE17 1739**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le document intitulé « Accessibilité universelle – Bilan des réalisations 2016 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1177392008

---

**Levée de la séance à 9 h 54**

70.001

---

Les résolutions CE17 1645 à CE17 1739 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 27 septembre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1740**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 septembre 2017, en y retirant les articles 20.001, 20.006 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1741**

Il est

**RÉSOLU :**

1 - d'accorder à Les Bicycles Quilicot inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 120 vélos de montagne de marque Rocky Mountain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16393;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1176859014

---

**CE17 1742**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à 9216-1264 Québec inc. (ARTE), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent, pour une période vingt-deux mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 938,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16063 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177075002

---

**CE17 1743**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Toyota Drummondville (9122-4568 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 automobiles hybrides de marque et modèle Toyota Prius C, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 287 838,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16274 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.004 1174922014

---

**CE17 1744**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale additionnelle de 71 766,78 \$, taxes incluses, répartie comme suit, soit 67 081, 55 \$, taxes incluses, pour le projet d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Lefebvre (CE17 1128), majorant ainsi le montant total du contrat de 417 359,25 \$ à 484 440,80 \$, taxes incluses, et la somme de 4 685,23 \$, taxes incluses, pour la majoration des honoraires professionnels de la firme NCK mandatée dans le cadre de ce contrat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1175991006

---

**CE17 1745**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 312 815,76 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et les travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 9, n° 16 et n° 42 situées respectivement au 8100, boulevard Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc extension, au 1041, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et au 4180, rue de Salaberry, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 289 644,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5926;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177541005

---

**CE17 1746**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 294 138,51 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et les travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 73 et n° 74 situées respectivement au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent et au 10, avenue Roosevelt, dans Ville de Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 350,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5925;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177541007

---

**CE17 1747**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 239 902,24 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 55 située au 401, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 219 062,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5929;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177541006

---

**CE17 1748**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et les boutiques Jamais assez et Réunion Cuisine et Maison visant l'octroi d'une licence au coût de 1 000 \$, plus taxes, les autorisant à utiliser le concept intégral, les outils et les méthodes de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 2 - d'autoriser la chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer les projets de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1171046001

---

**CE17 1749**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale - 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1175970008

---

**CE17 1750**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173205009

---

**CE17 1751**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue - Hiver 2018 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI-Ville 2017 - 2018) et de l'édition 2017 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1175970009

---

**CE17 1752**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux nouveaux arrivants pour faire reconnaître leurs acquis professionnels;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1175970010

---

**CE17 1753**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la réalisation du Gala des Prix Innovation 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme selon les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177019001

---

**CE17 1754**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une cotisation annuelle de 22 000 \$, pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement, à la Fondation au Centre Jacques Cartier, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques-Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1177412002

---

**CE17 1755**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$, pour la remise du prix dans le cadre du concours en marge de la 7<sup>e</sup> édition de l'opération « Découverte de quartiers » (clôture du concours le 17 septembre 2017);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1170498004

---

**CE17 1756**

Vu la résolution CA17 090218 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 12 572 \$, soit 5 657,40 \$, pour 2017 et 6 914,60 \$, pour 2018, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis »;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171082007

---

**CE17 1757**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$, plus les taxes applicables, pour les services du cabinet Racicot Chandonnet Ltée afin de continuer à représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170570003

---

**CE17 1758**

Vu la résolution CA17 240483 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 12 septembre 2017;

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174870004

---

**Levée de la séance à 8 h 41**

70.001

---

Les résolutions CE17 1740 à CE17 1758 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1174922016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Nadon Sport St-Eustache », pour la fourniture de huit (8) motocyclettes de marque BMW pour une somme maximale de 209 672,64 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16226 (4 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Nadon Sport St-Eustache », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 motocyclettes de marque BMW, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 672,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16226 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-29 07:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Nadon Sport St-Eustache », pour la fourniture de huit (8) motocyclettes de marque BMW pour une somme maximale de 209 672,64 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16226 (4 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer huit (8) motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude. Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16226 qui s’est tenu du 28 juin au 17 juillet 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis pour apporter une précision au devis technique.

De façon à permettre à la Ville d’obtenir les meilleurs prix, la sollicitation du marché s’est faite autour de deux marques et modèles de motocyclettes, soit la BMW R1200 RT-P et la Harley-Davidson FLHTP Electra Glide. Dans les deux cas, ces motos rencontrent les spécifications du devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du comité exécutif car la dépense est supérieure à 100 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0117 – 25 février 2017 :** Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016, pour les besoins du Service de

police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14962 (3 soum.).

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Nadon Sport St-Eustache », au montant de 209 672,64 \$, taxes incluses, pour l'achat de huit (8) motocyclettes de marque et modèle BMW R1200 RT-P tel que décrites au devis technique de l'appel d'offres 17-16226. Les motos seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans.

Il s'agit de motos de type « tourisme » qui seront en usage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la patrouille routière en période estivale, soit d'avril à mi-décembre.

## JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de huit (8) motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude. La liste des motocyclettes ciblées pour une mise au rancart, en 2018, est présentée en pièces jointe. Une motocyclette en usage au SPVM est mise au rancart lorsqu'elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes : avoir atteint 48 mois d'âge ou avoir atteint 40 000 kilomètres au compteur. La mise au rancart prématurée de l'une des motocyclettes est justifiée car il s'agit d'une moto accidentée. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16226 pour lequel il y a eu 4 soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Nadon sport St-Eustache	209 672,64 \$		209 672,64 \$
Motos Daytona Inc.	217 733,77 \$		217 733,77 \$
Motos Daytona Inc.	249 706,02 \$		249 706,02 \$
Prémont Harley-Davidson	307 042,03 \$		307 042,03 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	240 297,75 \$		240 297,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			246 038,62 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			17,34 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			97 369,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			46,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 30 625,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 12,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			8 061,13 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	3,84 %
---	--------

L'un des trois preneurs du cahier des charges a déposé deux soumissions, soit l'une pour les motos de marque BMW et l'autre pour les motos Harley-Davidson. Au total, la Ville a reçu quatre soumissions.

Pour estimer la dépense à 240 297,75 \$, taxes incluses, le rédacteur du devis technique s'est basé sur un historique d'achats récents. Le contrat à octroyer est en deçà de 12,74 % de l'estimation de la dépense. L'écart de 3,84 % entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 209 672,64 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 191 460 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les motos de marque BMW répondent aux normes européennes dites Euro 4 ce qui implique une diminution des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO) et des hydrocarbures HC de 50%. Cet achat répond donc aux orientations de la Ville en matière de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Émission du bon de commande en octobre 2017
- Livraison des véhicules en janvier 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Éric LONGPRE, Service du matériel roulant et des ateliers  
Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Robert HOGUE, 22 septembre 2017

Éric LONGPRE, 22 septembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-21

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2017-09-28



**Dossier # : 1174922018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Les systèmes Cyberkar inc. », pour la fourniture de 100 gyrophares pour une somme maximale de 160 965 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16152 (2 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Les systèmes Cyberkar inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 gyrophares, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 965,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16152 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-30 08:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Les systèmes Cyberkar inc. », pour la fourniture de 100 gyrophares pour une somme maximale de 160 965 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16152 (2 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Le besoin de munir 100 véhicules de marque et modèle Dodge Charger d’un gyrophare (barres de feux d’urgence) a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16152 qui s’est tenu du 8 au 24 mai 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 17 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 90 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Aucun addenda n’a été émis durant la période de sollicitation.

A la demande de la Ville, le délai de validité de la soumission a été prolongé jusqu’au 31 janvier 2018.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du comité exécutif car la dépense est supérieure à 100 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0302 - 19 mai 2016 :** Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d’offres public 16-15108 (1 soum.).

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Les systèmes Cyberkar inc. » au montant de 160 965,00 \$, taxes incluses, pour l'achat de 100 gyrophares de couleur rouges et bleus tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16152. Il s'agit de barres de feux d'urgence qui seront installés sur le toit des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Les gyrophares seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de 5 ans.

## JUSTIFICATION

Les véhicules de patrouille sont des véhicules d'urgence identifiés. A ce titre, ils doivent être munis d'avertisseurs lumineux lesquels servent, en autres choses, à accroître la visibilité des forces policières en situation d'intervention. Les feux d'urgence servent aussi à assurer la sécurité des policiers dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis 2013, les gyrophares requis sur les véhicules d'urgence du SPVM sont progressivement remplacés par des lumières au DEL. Les feux au DEL ont des composantes plus durables et sont moins énergivores que les lumières halogènes. Elles nécessitent aussi moins d'entretien et de réparation.

Après un usage de 4 ou 5 ans, le gyrophare fait l'objet d'une mise à niveau ce qui lui donne une seconde vie sur un autre véhicule.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16152 pour lequel il y a eu 2 preneurs du cahier des charges:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les systèmes Cyberkar inc.	160 965.00 \$		160 965.00 \$
P.E.S. Canada inc.	218 452.50 \$		218 452.50 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	229 950.00 \$		229 950.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			189 708,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,86 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			57 487.50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			35,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(68 985,00 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 30,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			57 487,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			35,71 %

Pour estimer la dépense à 229 950 \$, taxes incluses, le rédacteur du devis technique s'est

basé sur un historique d'achat des dernières années. Le contrat à octroyer est en deçà de 30% de l'estimation de la dépense. Cet écart s'explique par l'arrivée d'un nouveau produit développé par le manufacturier américain « Federal Signal ». L'introduction d'un nouveau produit sur le marché vient créer une pression à la baisse sur les prix offert par la concurrence.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 160 965.00 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 146 983 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pour être conforme à leur usage, les véhicules destinés à la patrouille doivent être munis de feux d'urgence.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Émission du bon de commande en octobre 2017
- Livraison des gyrophares en novembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Martin CARIGNAN, Service du matériel roulant et des ateliers  
Éric LONGPRE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Éric LONGPRE, 26 septembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-26

Simon DESRUISSEUX  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-09-29



**Dossier # : 1172912002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le don d'un bonsaï nord-américain de Monsieur Pierre Séguin pour le Jardin botanique de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts, d'une valeur de 22 850,80 \$ au nom de Grand Cru Pierre Séguin Consultant Inc.

Il est recommandé :

1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, le don d'un bonsaï de Monsieur Pierre Séguin pour le Jardin botanique de Montréal, d'une valeur total de \$ 22 850,80 \$;

2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts au nom de Grand Cru Pierre Séguin Consultant Inc., au montant de \$ 22 850,80 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-28 15:34

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172912002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le don d'un bonsaï nord-américain de Monsieur Pierre Séguin pour le Jardin botanique de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts, d'une valeur de 22 850,80 \$ au nom de Grand Cru Pierre Séguin Consultant Inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'art du bonsaï a connu un engouement auprès du public nord-américain depuis les années 1950. D'abord influencés par l'esthétisme japonais, les « bonsaïstes » d'ici ont rapidement développé des formes reflétant celles des arbres de notre environnement. Ils sont maintenus petits par des tailles répétées des racines et des branches et par le pincage fréquent des nouvelles pousses. Les bonsaïs sont de véritables sculptures vivantes, puisque l'art du bonsaï consiste non seulement à garder les arbres miniatures, mais également à leur donner des formes artistiques.

Le Jardin botanique de Montréal possède cinq collections d'arbres miniatures. Chacune définit un style avec ses caractéristiques et ses règles propres, reflétant des valeurs culturelles et des critères esthétiques. Ces collections, qui sont mises en valeur à certaines périodes de l'année dans différents endroits spécifiques du Jardin botanique, attirent de très nombreux visiteurs; elles forment l'une des collections de bonsaïs les plus importantes hors d'Asie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Monsieur Pierre Séguin, par l'intermédiaire de sa compagnie Grand Cru Pierre Séguin Consultant Inc., offre au Jardin botanique un bonsaï "Sequoia sempervirens" qui a été créé par Monsieur Ryan Neil, bonsaïste professionnel qui a étudié les bonsaïs pendant plus de six ans au Japon.

Monsieur Séguin s'intéresse aux bonsaïs depuis longtemps. Ces dernières années, il a eu plus de temps à consacrer à sa passion et il s'est intéressé à la collection du Jardin botanique et aux activités de la Société de bonsaïs et de Penjings de Montréal (SBPM). Il a suivi des formations avec monsieur Ryan Neil, un des bonsaïstes américains les plus en vue

à l'heure actuelle, et a pu constater son talent. Il a alors réalisé que la collection du Jardin botanique pourrait bénéficier d'une acquisition d'un bonsaï nord-américain par cet artiste. C'est ce qui l'a amené à acheter une de ses oeuvres pour en faire don au Jardin botanique.

Comme stipulé à l'annexe A (renseignements à obtenir du donateur pour l'émission du reçu aux fins de l'impôt sur le revenu), en pièce jointe, le bien a été acquis par le donateur moins de trois ans avant la date du don et avec pour principal objectif d'en faire don à la Ville de Montréal (Jardin botanique de Montréal). Les frais encourus par M. Séguin pour son achat, son transport ainsi que les frais reliés à l'Agence des services frontaliers du Canada s'élèvent à 21 611,90 \$ en argent canadien.

Par ce don, monsieur Séguin nous permet d'enrichir la collection de bonsaïs actuelle du Jardin botanique. L'horticulteur spécialiste des bonsaïs au Jardin botanique sera responsable de son entretien.

## **JUSTIFICATION**

Analysé par le responsable de cette collection au Jardin botanique, ce don est en lien avec la politique d'acquisition des collections du Jardin botanique, annexée au présent dossier. Le bonsaï "Sequoia sempervirens" de la région de Western Coastline, âgé entre 100 et 250 ans a été livré au Jardin botanique le 22 mai dernier. Une cérémonie pour rendre hommage au créateur (M. Neil) et au donateur (M. Séguin) a eu lieu le 24 mai 2017. Cette donation exceptionnelle a fait l'objet d'articles dans les médias (voir en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement administratif de la Ville pour l'acquisition de dons et à la Politique des collections du Jardin botanique, deux évaluations (en pièces jointes) ont été produites par des évaluateurs externes professionnels dans le domaine, soit:

- Monsieur Brian Donnelly, membre senior du club de Québec
- Monsieur Jean Dumaine, membre de la Société de bonsaï et de penjing de Montréal et bonsaïste depuis plus de 20 ans

Le montant de 22 850,80 \$ constitue la moyenne des deux évaluations effectuées, soit la moyenne de 23 000 \$ et 22 701,60 \$. Un reçu d'impôt officiel sera émis par le Service des finances de la Ville de Montréal au nom de Grand Cru Pierre Séguin Consultant Inc.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de ce plant de bonsaï dans la collection actuelle du Jardin botanique de Montréal permettra de rehausser la valeur de la collection de bonsaïs nord-américains et contribuera à la mission de l'institution.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Line DUFRESNE, Service des finances

Lecture :

Line DUFRESNE, 8 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LIMOGES  
Chef de division de l'horticulture du Jardin  
botanique de Montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-02

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2017-09-28



**Dossier # : 1174368011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour la réalisation de la deuxième édition du guide «Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes». Approuver le projet de convention prévu à cet effet.

Il est recommandé:

1. D'accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour la réalisation de la deuxième édition du guide «Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes»;
2. D'approuver le projet de convention prévu à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-10-02 16:01

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174368011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ toutes taxes comprises à Vélo Québec pour la réalisation de la deuxième édition du guide «Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes». Approuver le projet de convention prévu à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis quelques années déjà, l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement a connu une très grande croissance au Québec et plus particulièrement à Montréal. La pression des citoyens est de plus en plus grande pour que les villes se dotent d'aménagements et de politiques faisant plus de place au transport actif, ce qui génère un important besoin d'informations dans les administrations municipales.

Cette évolution rapide de la pratique cycliste a convaincu Vélo Québec de la nécessité de faire une mise à jour de son guide «Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes» paru en 2009. Avec cette mise à jour dont la publication est prévue en 2018, Vélo Québec souhaite intégrer de nouveaux concepts qui soutiennent cette pratique en les adaptant à nos normes et en les illustrant d'exemples québécois et canadiens. Par ailleurs, puisque la sécurité des cyclistes demeure un enjeu important, il importe que ces mêmes concepts d'aménagement tiennent compte dorénavant de l'approche VISION ZÉRO accident grave et mortel que la Ville a adoptée en 2016.

Pour l'occasion, Vélo Québec sollicite une contribution financière auprès de différents partenaires (ministères, organismes et autres). À cet effet, Vélo Québec a produit un montage financier illustrant les contributions sollicitées et les principaux postes de dépenses (voir pièce jointe au dossier). C'est dans ce contexte qu'il est requis de lui accorder une contribution financière afin de lui permettre de procéder à la réalisation de la deuxième édition du guide «Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1618 (13 septembre 2017) Accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour l'élaboration d'un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal et approuver un projet de convention à cette fin;  
 CE15 0404 (11 mars 2015) Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000\$ à Vélo Québec Association pour la réalisation d'une étude permettant de dresser un portrait de

l'état du vélo au Québec en 2015, incluant un volet sur l'évolution du vélo à Montréal, pour la période du 2 mars au 31 août 2016 et approuver un projet de convention à cette fin;

## **DESCRIPTION**

L'univers des aménagements destinés aux piétons et aux cyclistes a significativement évolué depuis 2009. Plusieurs concepts d'aménagement et politiques qui semblaient impensables ou irréalistes en Amérique du Nord ont été testés au Québec, au Canada ainsi qu'aux États-Unis (voir texte explicatif de Vélo Québec en pièce jointe):

- trottoirs sans pente latérale aux entrées charretières;
- trottoirs traversant aux intersections;
- pistes cyclables unidirectionnelles physiquement séparées des voies de circulation automobile;
- intersections protégées pour les cyclistes;
- prise en compte des personnes handicapées dans les aménagements;
- entretien hivernal des voies cyclables;
- conception pour les milieux ruraux;
- complete street;
- vision zéro;

Ces concepts ne figurent pas dans le guide de 2009 de Vélo Québec alors qu'ils le sont dans des guides américains (NACTO et MassDOT). Une édition revue et corrigée du guide de Vélo Québec permettra d'intégrer ces nouveaux concepts tout en les adaptant au contexte québécois et canadien.

Le projet de convention joint à la section «documents juridiques» a été rédigé selon le modèle de «convention de contribution financière» de la banque de documents juridiques préapprouvés par le service des Affaires juridiques.

## **JUSTIFICATION**

Une édition revue et corrigée du guide «Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes» permettra l'intégration et le développement de nouveaux concepts. Ce remodelage complet du guide devrait mieux répondre aux besoins des intervenants en créant une source d'information technique vulgarisée qui expliquera l'utilité des différents types d'aménagements, leur contexte d'application, leurs critères de conception, etc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 25 000 \$, taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la division des transports actifs et collectifs.

Cette dépense correspond à un coût net à la charge des contribuables montréalais de 22 828,33 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaire et comptable est fourni dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement du vélo s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Avec l'approbation de ce dossier, il sera possible pour Vélo Québec d'amorcer le travail de recherche et de rédaction en vue de la deuxième édition du guide. Celle-ci permettra de mieux répondre aux besoins des professionnels - ingénieurs, urbanistes, aménagistes, etc., qui doivent se soucier de la place des piétons et des cyclistes dans les différents projets urbains.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est envisagée pour la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octobre 2017: Adoption de la résolution par le comité exécutif;  
Septembre 2018: Publication du nouveau guide.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel D BÉDARD  
Cons. en aménagement - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2017-09-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-10-02

CE : 20.005  
2017/10/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176936006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec une représentante de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mme Dominique Gazo, chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine en remplacement de Mme Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Il est recommandé :

1. En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec une représentante de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mme Dominique Gazo, chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine en remplacement de Mme Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-18 15:25

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176936006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec une représentante de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mme Dominique Gazo, chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine en remplacement de Mme Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Loi sur la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), adoptée le 17 juin 1998 et sanctionnée le 20 juin 1998, la Ville de Montréal dispose de trois sièges au conseil d'administration de cette société d'État, soit :

- deux personnes nommées par la Ville de Montréal;
- le directeur des bibliothèques de la Ville de Montréal, nommé d'office en tant que bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal.

L'adoption en 2001 de la Loi concernant la Bibliothèque Nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (Loi n° 160) intègre les mêmes dispositions.

L'adoption, en décembre 2004, du projet de loi n° 69, créant une nouvelle institution, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), intègre les mêmes dispositions relatives aux sièges dont dispose la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ.

L'adoption, en juin 2015, du projet de loi n° 47 « Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec », intègre les mêmes dispositions relatives aux sièges dont dispose la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1982 - 7 décembre 2016 – En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec deux représentants de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre, des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit,

Mmes Nicole Ollivier, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Verdun et Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. CE10 1540 – 29 septembre 2010 – Désigner madame Isabelle Cadrin, directrice de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), en remplacement de monsieur Serge Lamontagne.

CM08 0118 – 25 février 2008 – Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

CM04 0336 – 27 avril 2004 – Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale du Québec.

CM02 0016 – 28 janvier 2002 – Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du Conseil d'administration de la Grande bibliothèque du Québec.

## **DESCRIPTION**

Les affaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont administrées par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général, désignés dans le respect des règles prévues à la Loi n° 47 « Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ».

Madame Isabel Assunção, représentante des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, a pris sa retraite au début de septembre 2017.

En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Ville de Montréal doit recommander au gouvernement du Québec un représentant de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

## **JUSTIFICATION**

À la suite du départ à la retraite de Mme Isabel Assunção, la mise à jour de la représentation de la Ville de Montréal au conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) nécessite la décision suivante :

- nommer, Mme Dominique Gazo, chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine, en remplacement de Mme Isabel Assunção, à titre de représentante de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Madame Dominique Gazo est titulaire d'un doctorat en sciences de l'information de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Elle a été chargée de cours à cette école pour les sessions de 2010 et de 2011. Elle travaille dans le domaine bibliothéconomique depuis 1995 (voir curriculum vitae en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle a, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ».

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2017-2022.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy ASSELIN  
Pour Ivan Filion, directeur des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-13

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

**Approuvé le :** 2017-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-09-18



**Dossier # : 1177229003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 3 600 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'expérience de visite au Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

Il est recommandé :

1. D'accepter une contribution de 3 600 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais pour bonifier l'expérience de visite durant l'événement Jardins de lumière 2017.
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière.
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-27 16:31

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177229003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 3 600 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'expérience de visite au Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, Espace pour la vie présente, à l'automne, au jardin botanique, l'événement « Jardins de lumière », qui attire chaque année plus de 200 000 visiteurs. Cet événement inclut « La Magie des lanternes », présentée depuis de nombreuses années au Jardin de Chine, la mise en lumière du Jardin japonais et, pour la première fois cette année, celle du Jardin des Premières-Nations.

Au cours des deux dernières années, la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais à contribué à la réalisation de cet événement à hauteur de 30 000 \$, somme qui a servi, notamment, à acquérir du matériel audiovisuel et à réaliser des modules artistiques. La Fondation souhaite continuer à contribuer activement au succès de cet événement au Jardin japonais.

La mission de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais est de contribuer financièrement aux activités du Pavillon japonais. Réuni le 6 septembre dernier, le conseil d'administration de la Fondation a voté l'octroi d'une contribution financière de 3 600 \$ pour bonifier l'expérience de visite au Jardin japonais en 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1174 (8 juillet 2016): Accepter un soutien financier de 20 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement « Jardins de lumière 2016 ». Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant du soutien financier au Service de l'espace pour la vie. Imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (1167229002).

CE15 1439 (13 août 2015): Accepter une contribution de 10 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement "Jardins de lumière 2015". Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel (1153815004).

**DESCRIPTION**

La contribution offerte par la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal permettra d'engager un ensemble musical japonais, qui donnera des concerts deux soirs par semaine au Pavillon japonais.

## **JUSTIFICATION**

La visite en soirée du Pavillon japonais se veut une expérience immersive et évocatrice, faisant appel à tous les sens. La présence de musiciens permet de faire vivre la salle de thé, spécialement illuminée pour l'occasion, et d'initier les visiteurs au timbre particulier des instruments japonais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais, soit une somme de 3 600 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une contribution de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais permettra de couvrir le cachet versé aux musiciens.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette contribution, le Jardin botanique ne pourra pas bonifier l'expérience de visite au Jardin japonais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement « Jardins de lumière » a lieu au Jardin botanique jusqu'au 31 octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia DANDANEU  
Agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-08

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-09-27



**Dossier # : 1177227002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 3 200\$ de la Société du Jardin de Chine de Montréal afin d'organiser la tenue de deux soirées de danse de dragon dans le cadre de la programmation de Jardins de lumière 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels.

Il est recommandé de

1. d'accepter une contribution de 3 200 \$ de la Société du Jardin de Chine afin d'organiser la tenue de deux soirées de danse de dragon dans le cadre de Jardins de lumière;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-27 13:21

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177227002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 3 200\$ de la Société du Jardin de Chine de Montréal afin d'organiser la tenue de deux soirées de danse de dragon dans le cadre de la programmation de Jardins de lumière 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, Espace pour la vie présente, à l'automne, l'événement « Jardins de lumière », au Jardin botanique de Montréal. Cet événement inclut « La Magie des lanternes », présentée depuis plusieurs années au Jardin de Chine, la mise en lumière du Jardin japonais et, pour la première fois cette année, celle du Jardin des Premières-Nations. Attirant plus de 200 000 visiteurs en deux mois, cet événement est devenu un incontournable de l'automne montréalais.

La mission de la Société du Jardin de Chine, créée en 1991 dans la foulée de l'ouverture du jardin, est de contribuer financièrement aux activités et à la programmation offerte aux visiteurs au Jardin de Chine. Réuni le mercredi 23 août, le conseil d'administration de la Société du Jardin de Chine a voté l'octroi d'une contribution financière de 3 200\$ afin d'organiser, dans le cadre de la programmation de Jardins de lumière 2017, deux soirées de danse de dragon. La thématique de la 25<sup>e</sup> édition des lanternes du Jardin de Chine étant "Terre des dragons", cette activité semble toute indiquée pour bonifier la programmation d'Espace pour la vie, pour le plus grand bénéfice de ses visiteurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1177 – 6 juillet 2017 - Accepter une contribution de 25 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel  
(# 1173815001)

CE17 0086 – 26 janvier 2017 - Accepter une contribution de 4 904\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de 3 270\$ de la Fondation du Pavillon et jardin japonais et de 1 983\$ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels (# 1171114001)

## **DESCRIPTION**

En 2017, la contribution offerte par la Société du Jardin de Chine de Montréal permettra d'organiser deux soirées où se produira une troupe de 18 danseurs dans ce que l'on appelle une danse de dragon. Semblable à la danse de lion, cette danse rassemble en effet plusieurs danseurs qui tiennent chacune une branche de bambou supportant une partie d'un long dragon dont la longueur fait plus de 30 mètres. Faisant onduler, danser et voltiger la bête, les danseurs veulent éloigner les mauvais esprits. Cette danse a lieu surtout au Nouvel An lunaire ou lors de l'ouverture de nouveaux commerces.

En l'intégrant à la programmation de Jardins de lumière, l'équipe du Jardin de Chine souhaite faire découvrir cette tradition rarement vue à Montréal aux visiteurs. En effet, la taille imposante de la bête ne permet pas d'organiser l'activité dans des endroits restreints. Le Jardin botanique offrent de grands espaces où pourra danser le dragon.

Deux fois dans la saison, avec l'appui de la Société du Jardin de Chine, il sera possible d'assister à une danse du dragon. En septembre, deux départs sont prévus (19 h et 20 h). Le dragon commencera sa danse près de la billetterie principale, pour conduire les visiteurs au Jardin de Chine. En octobre, les départs seront devancés à 18 h et 19 h.

## **JUSTIFICATION**

L'expérience de visite offerte au Jardin de Chine se veut en respect de la culture chinoise, dont la tradition des lanternes illuminées compte déjà plus de 2 000 ans d'histoire.

En 2017, afin de souligner la fin des travaux de restauration de ses pavillons et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Magie des lanternes, le Jardin de Chine convie les visiteurs dans l'ancre du dragon. Les lanternes rendent ainsi hommage à cette fabuleuse créature aux pouvoirs infinis, emblème de la Chine. Dans le pavillon principal se déploie le splendide dragon céleste, les pattes posées entre deux nuages tandis que sur le Lac de rêve surgit la plus imposante lanterne de notre histoire : le dragon *Shen Long* à la poursuite de sa précieuse perle. Autour de lui virevoltent des grues à couronne rouge, symbolisant la longévité de l'amitié entre Montréal et Shanghai, sans laquelle la restauration du Jardin de Chine dans les règles de l'art aurait été impossible. Tout au long du parcours, le visiteur peut également partir à la recherche des neuf fils du dragon qui protègent le Jardin et sont reproduits en lanternes.

L'ajout de deux soirées de danse de dragon est une bonification de la programmation offerte et ajoute une dimension artistique à l'événement. Le Montreal Chan Lion Danse Club a présenté une proposition s'élevant à 1600 \$ par soirée au conseil d'administration de la Société du Jardin de Chine, qui s'est réuni à la fin du mois d'août 2017. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. La résolution du conseil d'administration est en pièce-jointe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution de 3 200\$ n'étant pas prévue au budget d'Espace pour la vie, il est nécessaire d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels. La contribution de la Société du Jardin de Chine permettra de payer les cachets des danseurs du Montreal Chan Lion Danse Club. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s./o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Attirant près de 300 000 visiteurs en l'espace de huit semaines, l'événement Jardins de lumière est devenu un incontournable dans l'agenda culturel montréalais, contribuant à dynamiser la métropole. La Magie des lanternes, présentée au Jardin de Chine, a su fidéliser sa clientèle depuis 25 ans. L'événement s'est également classé Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec et a récolté plusieurs prix au cours de son histoire. En bonifiant l'événement de danses du dragon en 2017, Espace pour la vie contribue également à faire connaître certains aspects méconnus de la culture chinoise dans la communauté montréalaise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Annonce des deux soirées sur les médias sociaux d'Espace pour la vie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La première soirée de danse de dragon s'est déroulée le vendredi 15 septembre.  
La deuxième soirée de danse de dragon se déroulera le vendredi 13 octobre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie CADIEUX  
Agente culturelle

#### **ENDOSSÉ PAR**

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

Le : 2017-09-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2017-09-27

CE : 40.001  
2017/10/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS